

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



ANSD

Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie

INDICE DES PRIX DE PRODUCTION INDUSTRIELLE (IPPI)

Septembre 2024



Note de reconnaissance

L'ANSD exprime toute sa gratitude aux chefs d'entreprise. En effet, le succès de l'ANSD dans sa mission de production et de diffusion des données de qualité au service de tous les usagers repose sur un partenariat bien établi sans lequel, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Avertissement

L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) met à votre disposition cette note mensuelle sur l'Indice des Prix de Production Industrielle (IPPI). Cet indice rénové, base 100 en 2015, mesure l'évolution des prix de production, départ usine et hors taxe et marge de transport.

Les principaux changements apportés par la rénovation ont trait à la nomenclature, au champ de couverture, aux pondérations, aux techniques de calcul, et aux données de base. Ainsi, le nouveau champ d'application de l'IPPI se définit par rapport à la CITI rev4/NAEMA rev1 et couvre les sections B (Activités extractives), C (Activités de fabrication), D (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation), E (Approvisionnement en eau, activités d'assainissement et de gestion des déchets, dépollution) ainsi que les services « dits industriels » qui n'étaient pas pris en compte dans la version antérieure de l'IPPI. En revanche, certaines activités des sections B, C, D et E de la NAEMA, en l'occurrence l'égrenage de coton sont exclues du champ. S'agissant du calcul des indices, il est fait recours à un système de double pondération dynamique (utilisation simultanée du chiffre d'affaires et des valeurs ajoutées actualisées chaque année) contrairement à l'ancien IPPI où les pondérations étaient déterminées avec le chiffre d'affaires fixé à l'année de base. L'échantillon à l'année de base compte 72 entreprises couvrant 89,8% de la valeur ajoutée du tissu industriel. Celui-ci est actualisé chaque année avec le système des années de référence. L'indice est publié mensuellement et est disponible au plus tard 30 jours après la fin du mois sous revue. Il est susceptible d'être révisé lorsque le taux de réponse est inférieur 100%.

Les présents indicateurs sont établis avec un taux de réponse de 87,2%.

ANALYSE D'ENSEMBLE : Les prix de la production industrielle augmentent de 1,2% sur un mois

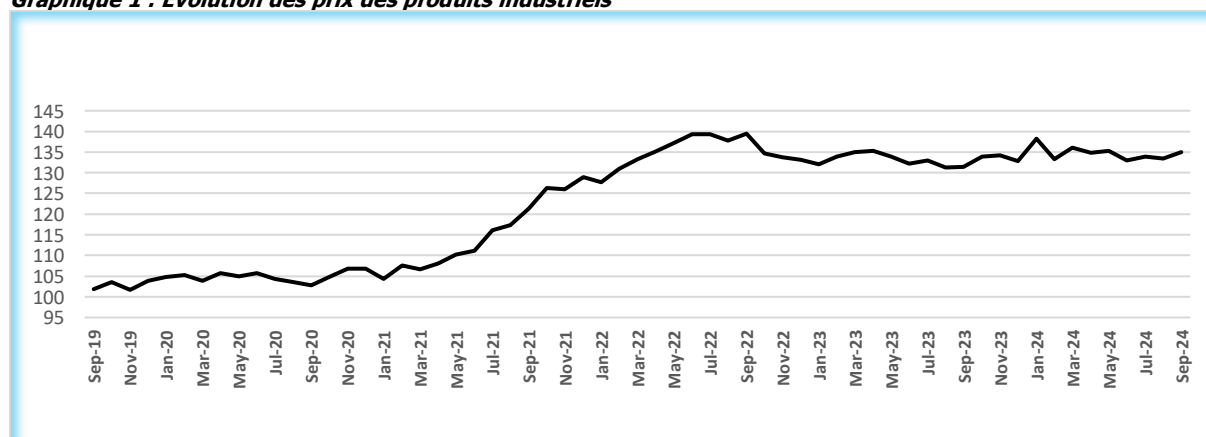
L'activité industrielle est marquée, en septembre 2024, par une hausse de 1,2% des prix de la production industrielle hors égrenage de coton, comparativement à ceux du mois précédent. Cette évolution résulte du renchérissement des produits des industries extractives (+6,3%). Toutefois, les prix des produits manufacturiers s'amenuisent de 0,3%. Par ailleurs, une stabilité des prix des produits des industries environnementales, ainsi que de l'électricité, eau et gaz, est notée sur la période sous revue.

En variation annuelle, les prix de la production industrielle hors égrenage de coton augmentent de 2,8% en septembre 2024, sous l'effet, principalement, de l'accroissement de ceux des produits des industries extractives (+16,2%). Cette hausse est atténuée par le repli des prix des produits manufacturiers (-0,9%) et de l'électricité, gaz et eau (-0,1%).

Sur les neuf premiers mois de 2024, les prix de production industrielle s'apprécient de 1,3% comparativement à leur niveau à la période correspondante de 2023.

S'agissant de l'égrenage de coton, les prix fléchissent de 18,1% en variation mensuelle et se contractent respectivement de 10,7% et de 6,6% en variation annuelle et en cumul sur les neuf premiers mois de 2024.

Graphique 1 : Evolution des prix des produits industriels



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC



ANALYSE SECTORIELLE

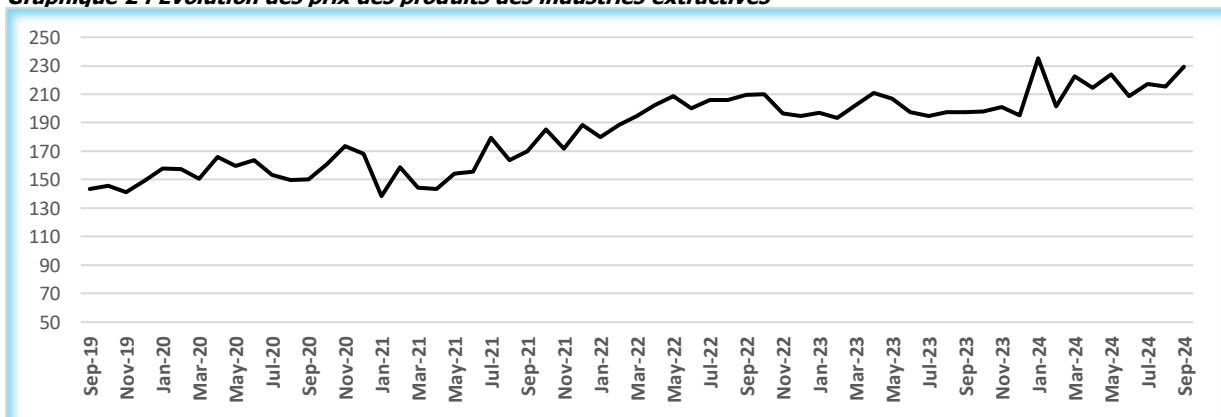
Les prix des produits extractifs se bonifient

Au mois de septembre 2024, les prix des produits des industries extractives augmentent de 6,3% par rapport au mois précédent, en liaison avec la hausse des prix des autres produits des industries extractives (+10,2%) et des minerais métalliques (+4,4%) sur la période sous revue.

Relativement au mois de septembre 2023, les prix des produits des industries extractives augmentent de 16,2% sous l'effet, particulièrement de la hausse des prix des minerais métalliques (+31,1%).

Sur les neuf premiers mois de 2024, les prix des produits des industries extractives se relèvent de 9,5% par rapport à la période correspondante de 2023.

Graphique 2 : Evolution des prix des produits des industries extractives



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

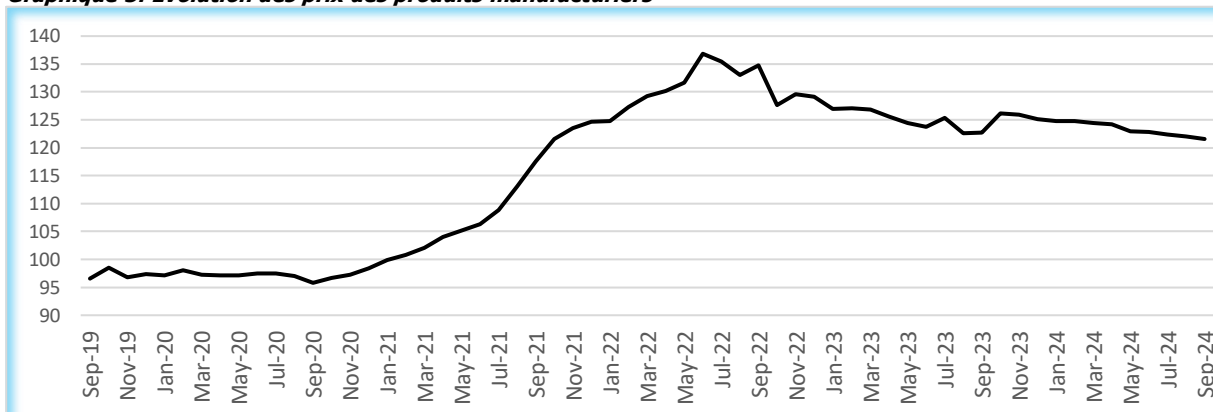
Les prix des produits manufacturiers s'amenuisent

En septembre 2024, les prix des produits manufacturiers se réduisent de 0,3% en variation mensuelle. Cette diminution est attribuable à la baisse des prix des produits du raffinage et de la cokéfaction (-7,9%), chimiques et pharmaceutiques (-1,1%), métallurgiques et de fonderie (-0,1%) et des produits agro-alimentaires (-0,1%). Cette évolution est, partiellement, contrebalancée par la progression des prix des matériaux minéraux (+0,2%). Par ailleurs, une constance des prix des produits textiles et articles d'habillement, du cuir travaillé et articles de voyage ainsi que du papier et carton est notée sur la période sous revue.

En variation annuelle, les prix des produits manufacturiers reculent de 0,9%, au mois sous revue. De même, sur les neuf premiers mois de 2024, ils se rétractent de 1,4% par rapport à la période correspondante de 2023.



Graphique 3: Evolution des prix des produits manufacturiers



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

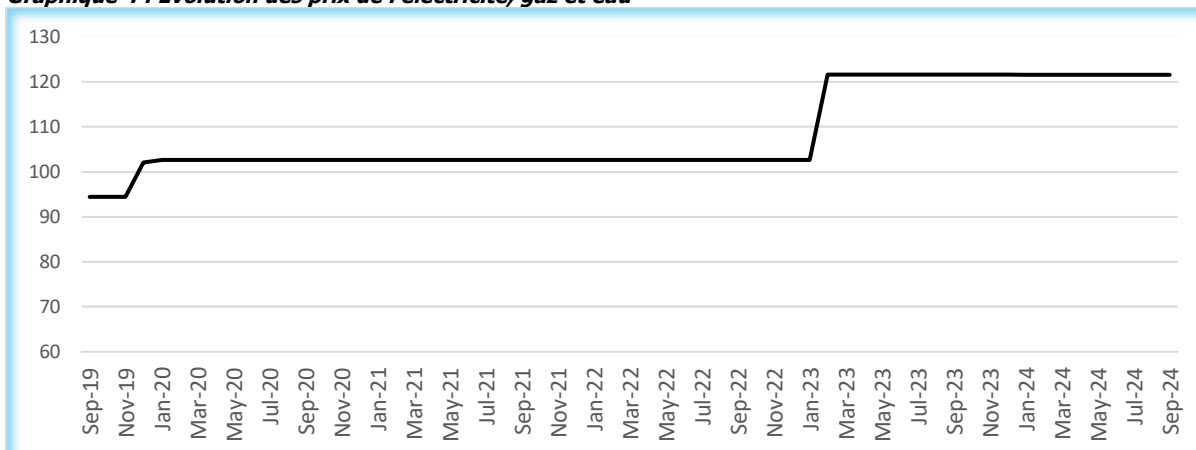
Les prix de l'électricité, gaz et eau stagnent

En septembre 2024, les prix de l'électricité, gaz et eau demeurent stables en variation mensuelle.

Comparés à la même période de l'année précédente, les prix de l'électricité, gaz et eau fléchissent de 0,1%, au mois sous revue.

Toutefois, sur les neuf premiers mois de 2024, ils s'accroissent de 1,7% par rapport à la période correspondante de 2023.

Graphique 4 : Evolution des prix de l'électricité, gaz et eau



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

Les prix des produits des industries environnementales restent constants

En variation mensuelle, les prix des produits des industries environnementales restent inchangés en septembre 2024, en liaison avec la stabilité des prix des produits issus des activités de la collecte des eaux usées et de traitement des déchets collectés et éliminés. En variation annuelle, ils sont également restés stables.

De même, sur les neuf premiers mois de 2024, les prix des produits des industries environnementales n'ont pas connu de variation par rapport à la période correspondante de 2023.



Graphique 5 : Evolution des prix des produits des industries environnementales

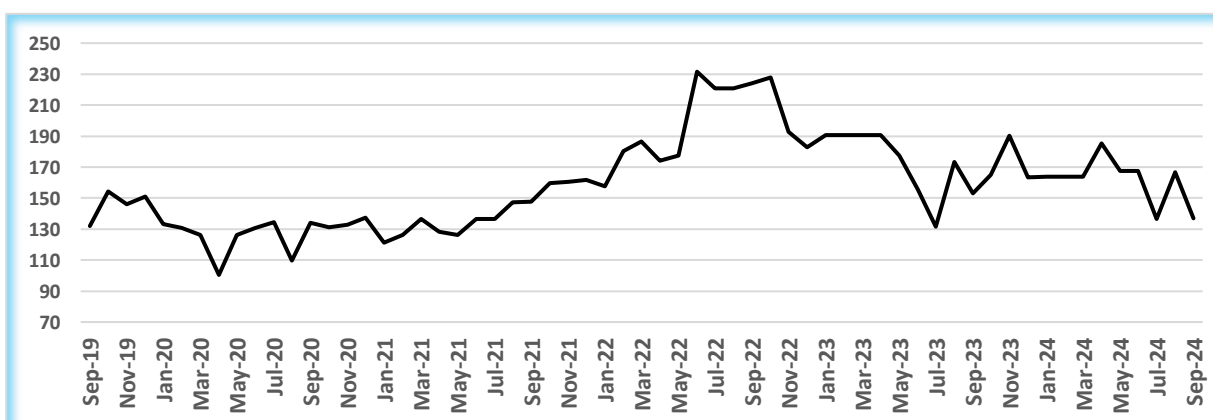


Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

Les prix de l'égrenage de coton se rétractent

En septembre 2024, les prix de l'égrenage de coton diminuent de 18,1% en variation mensuelle. De même, ils s'amenuisent, respectivement, de 10,7% et de 6,6% en variation annuelle et en cumul sur les neuf premiers mois de 2024.

Graphique 6 : Evolution des prix des égrenages de coton



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC



Tableau : Indice des prix de production industrielle (base 100 en 2015)

Code NAEMArev 1	BRANCHE D'ACTIVITES	Sept-23	Juillet-24	Aout-24	Sept -24	Evolution (en %)		
						Sept -24/ Aout -24	Sept -24/ Sept -23	9mois 24/ 9mois 23
05-09	PRODUITS DES INDUSTRIES EXTRACTIVES dont...	197,2	217,4*	215,6*	229,1	6,3	16,2	9,5
07	Minerais métalliques	167,4	201,0	210,3	219,5	4,4	31,1	22,9
08	Autres produits des industries extractives	224,1	216,3*	193,8*	213,6	10,2	-4,7	-8,5
10-33	PRODUITS MANUFACTURIERS dont...	122,7	122,4	122,0*	121,6	-0,3	-0,9	-1,4
10-12	Produits agro-alimentaires dont...	127,4	125,7	125,5*	125,4	-0,1	-1,6	-0,8
10	Produits alimentaires	133,9	131,6	131,3	131,2	-0,1	-2,0	-1,5
11	Boissons	79,7	81,4	81,4	81,4	0,0	2,1	5,6
12	Produits à base de tabac	85,6	85,6	85,6	85,6	0,0	0,0	0,0
13-14	Produits textiles et articles d'habillement	111,7	111,7	111,7	111,7	0,0	0,0	0,0
15	Cuir travaillé et articles de voyage, chaussures	37,7	37,7	37,7	37,7	0,0	0,0	0,0
17-18	Papier et carton, travaux d'impression et reproduction d'enregistrements	100,9	100,9	100,9	100,9	0,0	0,0	0,0
19	Produits du raffinage et de la cokéfaction	122,6	107,4	101,0	93,0	-7,9	-24,2	-3,0
20-22	Produits chimiques, pharmaceutiques, du travail du caoutchouc et du plastique dont...	99,6	106,9	106,6*	105,5	-1,1	5,8	-2,7
20	Produits chimiques	93,4	102,1	102,2	100,4	-1,8	7,5	-3,0
22	Produits chimiques du travail du caoutchouc et du plastique	105,9	110,2	108,9*	110,1	1,2	4,0	-1,4
23	Matériaux minéraux	108,9	110,9	110,3	110,6	0,2	1,6	1,5
24-25	Produits métallurgiques et de fonderie, ouvrages en métaux ; produit du travail des	185,9	174,9	177,0*	176,8	-0,1	-4,9	-7,1
24	Produits métallurgiques et de fonderie,	183,5	172,6	174,7	174,4	-0,1	-4,9	-7,5
25	Ouvrages en métaux ; produit du travail des métaux	154,8	154,4	154,5	155,2	0,5	0,3	-0,1
31-33	Autres industries manufacturières dont...	128,4	138,6	136,0	138,7	2,0	8,0	0,3
31	Meubles et matelas	104,4	122,5	117,8	122,7	4,1	17,5	0,6
32	Produits manufactures divers	156,2	156,2	156,2	156,2	0,0	0,0	0,0
35-36	ELECTRICITE, GAZ ET EAU dont...	121,6	121,5	121,5	121,5	0,0	-0,1	1,7
35	Electricité, gaz	126,2	126,2	126,2	126,2	0,0	0,0	2,2
36	Eau captée et distribuée	100,0	100,0	100,0	100,0	0,0	0,0	0,0
37-39	PRODUITS DES INDUSTRIES ENVIRONNEMENTALES dont...	70,6	70,6	70,6	70,6	0,0	0,0	0,0
37	Eaux usées collectées et boues	99,0	99,0	99,0	99,0	0,0	0,0	0,0
38	Déchets collectes, traites et élimines	69,1	69,1	69,1	69,1	0,0	0,0	0,0
05-39	ENSEMBLE HORS EGRENAGE DE COTON	131,4	133,9*	133,4*	135,0	1,2	2,8	1,3
01	Egrenage de coton	153,2	136,4	166,8	136,7	-18,1	-10,7	-6,6

Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

(*) Données mises à jour

Champ couvert

Le champ d'application de l'IPPI suivant les nouvelles recommandations se définit par rapport à la CITI rev4/NAEMA rev1. Le secteur industriel comprend à cet effet, les sections B (Activités extractives), C (Activités de fabrication), D (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation), E (Approvisionnement en eau, activités d'assainissement et de gestion des déchets, dépollution) ainsi que les services « dits industriels ». Certaines activités telles que l'égrenage du coton sont exclues du champ de l'IPPI. Cependant pour des besoins de la conjoncture, l'évolution des prix de l'égrenage de coton est analysée dans cette note.

Modalité de tirage de l'échantillon

Pour le tirage de l'échantillon, il est fait recours aux méthodes non probabilistes subjectives (choix raisonné) et basées sur le seuil d'inclusion. La technique utilisée est celle de l'exhaustif tronqué (cut-off) visant à assurer la couverture maximale du secteur de l'industrie. La méthode consiste à faire un tri des entreprises par taille décroissante du chiffre d'affaires au niveau de chaque sous-branche d'activités. Ensuite, le calcul des proportions du CA des entreprises et celui des proportions cumulées est effectué. Il est fixé un seuil de pourcentage cumulé de CA, une borne au-delà de laquelle toutes les entreprises sont retenues. Cependant, pour une meilleure représentativité de l'échantillon, certaines entreprises qui situent en deçà du seuil sont repêchées.

Une mise à jour de l'échantillon est effectuée chaque année en tenant compte des modifications dans le tissu industriel.

La base de sondage utilisée est celle du Centre Unique de Collecte de l'Information (CUCI) de l'ANSD. Celle-ci est une liste exhaustive de toutes les entreprises du secteur moderne ayant déposé un état financier.

Modalité de calcul des indices

Les indices sont calculés de façon hiérarchique à partir des indices élémentaires des produits jusqu'à l'indice d'ensemble. Selon la nature des formules utilisées dans le calcul, trois types d'indices sont identifiés : les indices élémentaires des produits, les indices gammes et les indices de niveaux agrégés.

Les indices élémentaires représentent le rapport du prix au cours du mois courant à celui correspondant à la moyenne de l'année de base ou de référence.

Les nouvelles recommandations suggèrent au niveau des gammes d'utiliser des indices de Juvons qui présentent de meilleures propriétés par rapport aux autres indices d'agrégat élémentaire. Pour une gamme donnée, l'indice de Juvons est la moyenne géométrique pondérée des indices élémentaires de ses produits.

Les indices aux niveaux agrégés de la nomenclature sont calculés à partir de la formule de l'indice de Laspeyres. Ils concernent les indices classes, groupes, divisions, divisions regroupées, types industries et d'ensemble. Ces indices sont obtenus par une moyenne arithmétique pondérée des sous indices qui les composent.

Les nouvelles recommandations internationales de 2008 requièrent l'utilisation d'un système de double pondération dynamique avec comme variables la valeur ajoutée et les chiffres d'affaires. Les chiffres d'affaires sont utilisés jusqu'au niveau classe (catégorie à quatre chiffres de la NAEMA rev1) et les valeurs ajoutées à partir du niveau groupe (catégorie à trois chiffres de la NAEMA rev1). Chaque année, les pondérations sont actualisées, par changement de la période de référence.

Diffusion

Les indices sont présentés dans un tableau au niveau branche et sous-branche selon la nomenclature des activités et produits des Etats membres d'AFRISTAT. Ce tableau comporte les indices du mois, les indices des mois précédents de l'année en cours, les indices du même mois de l'année précédente, les variations entre le mois courant et le même mois de l'année précédente. Les indices sont disponibles au plus tard 30 jours après la fin du mois sous revue. Ils sont accessibles sur le site internet de l'Agence : www.ansd.sn.

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE (ANSD)

Directeur général : **Dr. Abdou DIOUF**

Directeur général adjoint : **Dr. Momath CISSE**

Directeur des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale : **Mamadou Ngalgou KANE**

Chef de la Division des Statistiques conjoncturelles : **Dr. Amath DIAGO**

Chef du Bureau des Enquêtes de Conjoncture : **Ramlatou DIALLO**

Equipe de rédaction : **Ramlatou DIALLO, Manga NDIAYE, Mamadou NDIAYE et Mansour Laye THIAW**

Equipe de chargés de relation avec les entreprises : **Allassane BALDE, Ibrahima BA, Elhadji Gana NDIAYE, Laure Alice Valérie BADJI et Nafy KANOUTE**

Diffusion : **El hadji Malick GUEYE, Alain François DIATTA**

